



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 12

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. CUMMINGS, au nom de M^{me} MITCHELSON, de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. CUMMINGS, M^{me} MITCHELSON ainsi que MM. CULLEN et GERRARD interviennent. Sur la motion de M^{me} BRICK, le débat est ajourné.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 202 — *Loi du bon samaritain/The Good Samaritan Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient. Sur la motion de M. SCHELLENBERG, le débat est ajourné.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient. M. PENNER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée permet à M^{me} BRICK de présenter la proposition suivante :

Proposition n^o 1 : Vingtème anniversaire de Child Find Manitoba

Attendu :

que plus de 62 000 disparitions d'enfants ont été signalées au Canada en 2004, dont plus de 2 700 au Manitoba;

que les enfants sont à la fois les membres les plus précieux et les plus vulnérables de toute collectivité;

qu'en raison de leur vulnérabilité, les enfants sont plus susceptibles d'être victimes d'exploitation, de violation des droits ou de disparition que tous les autres groupes de la population;

qu'il y a vingt ans, les Manitobaines et les Manitobains se sont mobilisés pour défendre les droits des enfants et assurer leur sécurité après la disparition et le meurtre de Candace Derksen, une adolescente de treize ans;

que Child Find Manitoba, un organisme sans but lucratif voué à la sécurité de tous les enfants, a été créé en avril 1985;

que Child Find Manitoba participe à la recherche des enfants disparus, lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, élabore des programmes de prévention sur la sécurité des enfants et contre leur exploitation sexuelle, accroît la sensibilisation du public et milite pour la cause des enfants disparus ou exploités;

que Child Find Manitoba travaille de concert avec d'autres organismes sans but lucratif, des services de police, des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que des écoles locales afin de retrouver des enfants portés disparus et de sensibiliser le public à la sécurité des enfants et aux disparitions d'enfants;

que depuis vingt ans, Child Find Manitoba contribue à protéger et à informer les gens du Manitoba afin d'assurer un bel avenir à tous les enfants,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite Child Find Manitoba pour ses vingt ans d'existence et pour son dévouement constant au bien-être des enfants;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer de soutenir le travail important effectué par Child Find Manitoba en matière d'information et de prévention.

Il s'élève un débat.

M^{mes} BRICK et DRIEDGER, M. le *ministre* MACKINTOSH, M. REIMER, M^{me} ROWAT ainsi que MM. LAMOUREUX, SWAN et ROCAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture d'une pétition :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (D. Cantin, B. Smith, R. Knudsen et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ROWAT ainsi que MM. AGLUGUB, MAGUIRE, JENNISSEN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les épouses de guerre sera examinée le mardi 22 novembre 2005.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK ainsi que MM. NEVAKSHONOFF et LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M. CULLEN le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*.

Le débat se poursuit.

M. SWAN intervient. L'Assemblée accorde à M. DERKACH le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 7 — *Loi sur le règlement des différends portant sur le champ d'exercice des architectes et des ingénieurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Architects and Engineers Scope of Practice Dispute Settlement Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. CULLEN et DYCK interviennent. L'Assemblée accorde à M. SCHULER le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre SMITH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. MAGUIRE, MALOWAY, ROCAN et CALDWELL interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 02, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes